



Par Xavier Paper,
associé, Paper Audit
& Conseil

Hyperinflation en Argentine : est-il possible d'échapper à l'application de la norme IAS 29 ?

Dans certaines circonstances, les dispositions de la norme IAS 21 (Effets des variations des cours des monnaies étrangères) peuvent permettre d'échapper à l'application de la norme IAS 29 (Information financière dans les économies hyperinflationnistes).

1. Le peso argentin : monnaie d'une économie hyperinflationniste selon la norme IAS 29 ?

Les groupes internationaux présents en Argentine et soumis à l'application des normes IFRS doivent théoriquement appliquer la norme IAS 29 à leurs filiales argentines. En effet, le peso argentin présente toutes les caractéristiques de la monnaie d'une économie hyperinflationniste, telles que prévues au paragraphe 3 de cette norme : «L'hyperinflation est révélée par certaines caractéristiques de l'environnement économique d'un pays qui comprennent, sans s'y limiter, les points suivants : (a) la population en général préfère conserver sa richesse en actifs non monétaires ou en une monnaie étrangère relativement stable. Les montants détenus en monnaie locale sont immédiatement investis pour maintenir le pouvoir d'achat ; (b) la population en général apprécie les montants monétaires, non pas dans la monnaie locale, mais dans une monnaie étrangère relativement stable. Les prix peuvent être exprimés dans cette monnaie ; (c) les ventes et les achats à crédit sont conclus à des prix qui tiennent compte de la perte de pouvoir d'achat attendue pendant la durée du crédit, même si cette période est courte ; (d) les taux d'intérêt, les salaires et les prix sont liés à un indice de prix ; et (e) le taux cumulé d'inflation sur trois ans approche ou dépasse 100%.»

A la lumière de ce qui précède, le peso argentin est effectivement la monnaie d'une économie hyperinflationniste ; cette analyse est d'ailleurs unanimement partagée par tous les groupes présents en Argentine.

Selon le paragraphe 2 de la norme IAS 29, la nécessité de retraiter les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est hyperinflationniste tient au fait que «la monnaie perd son pouvoir d'achat à un tel rythme que la comparaison de montants résultant de transactions et d'autres événements intervenus à des moments différents, même durant la même période comptable, est trompeuse.»

1. Le champ d'application de la norme IAS 29

Le paragraphe 1 de la norme IAS 29 définit son champ d'application comme suit : «La présente norme doit être appliquée aux états financiers individuels, y compris les états financiers consolidés, de toute entité dont la monnaie fonctionnelle est la monnaie d'une économie hyperinflationniste.»

A la lumière du paragraphe 1 ci-dessus, sont donc visées toutes les entités dont la monnaie fonctionnelle est une monnaie hyperinflationniste ; il en résulte a contrario que les entités argentines ayant pour monnaie fonctionnelle une monnaie non hyperinflationniste, telle que le dollar américain par exemple, sont hors du champ d'application de la norme IAS 29.

2. La définition de la monnaie fonctionnelle selon la norme IAS 21

Le paragraphe 8 de la norme IAS 21 définit la monnaie fonctionnelle comme celle de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité. Selon le paragraphe 9, l'environnement économique principal est normalement celui dans lequel cette entité génère et dépense principalement sa trésorerie. En pratique, et au titre des critères de premier rang, cela suppose d'identifier, d'une part la monnaie dans laquelle les facturations de l'entité à ses clients sont libellées et réglées, d'autre part la monnaie dans laquelle les coûts qu'elle encourt (main-d'œuvre, matériaux, fourniture de biens et services, etc.) sont libellés et réglés.

Au titre des critères de second rang visés au paragraphe 10, la monnaie fonctionnelle est celle dans laquelle sont générés les fonds provenant des activités de financement (instruments de dette et de capitaux propres). De même, selon le paragraphe 11, si les opérations de la filiale étrangère sont menées sous la forme d'une extension de l'entité consolidante et que cette filiale étrangère vend essentiellement des biens importés de l'entité consolidante et lui en remet les produits, la monnaie fonctionnelle de cette filiale étrangère pourrait être une monnaie autre que celle de son environnement local.

L'application conjointe des dispositions de la norme IAS 29 relatives à la définition de la monnaie d'une économie hyperinflationniste et de celles de la norme IAS 21 relatives à la définition de la monnaie fonctionnelle conduit donc les groupes internationaux soumis aux normes IFRS et dont la monnaie fonctionnelle des filiales argentines est par exemple le dollar américain à échapper à l'application de la norme IAS 29.

A titre d'illustration, tel est notamment le cas de la filiale argentine du groupe Total opérant dans le secteur exploration et production dont le dollar américain est la monnaie fonctionnelle. ■